

Distribution limitée

WHC-92/CONF.001/5 Add.
le 2 juin 1993
Original: anglais

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**Bureau du Comité du patrimoine mondial
Dix-septième session**

Siège de l'UNESCO
21 - 26 juin 1993, Paris, France
Salle IX (Fontenoy)

Point 8 de l'ordre du jour provisoire: demandes d'Assistance internationale

A. Bien culturel (coopération technique)

A.1. Hypogée de Hal Safliéni (Malte)

Antécédents: L'Hypogée de Hal Safliéni a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1980. A ce jour, Malte a reçu 53.375\$EU au titre du Fonds du patrimoine mondial, se répartissant de la manière suivante: 31.000\$EU pour la formation, 8.169\$EU pour l'assistance préparatoire et 14.306\$EU pour l'assistance technique, dont 11.713\$EU ont été dépensés pour l'Hypogée de Hal Safliéni. Malte a payé sa contribution au Fonds du patrimoine mondial.

Lors de sa seizième session qui s'est tenue à Paris, en juillet 1992, le Bureau a considéré que le montant demandé était trop élevé pour un financement au titre du Fonds du patrimoine mondial, mais a été d'avis qu'une contribution prise sur le Fonds était envisageable si les autorités maltaises s'engageaient auprès du Comité à financer le complément. De plus, le Bureau a demandé à l'ICOMOS d'examiner les justificatifs fournis par les autorités maltaises pour l'installation d'un système de climatisation sur le site du patrimoine mondial et d'évaluer les avantages des différentes propositions qui ont été faites pour régler les problèmes causés par l'humidité interne.

Description du projet: Les autorités maltaises ont envisagé l'installation d'un système de climatisation à l'entrée de l'Hypogée afin de remédier aux problèmes liés à l'humidité interne. Le coût de ce projet a été estimé en 1993 à 440.000\$EU (167.200 livres maltaises).

Contribution nationale: dans le cadre d'un projet de restauration du monument, le Gouvernement maltais a prévu une somme de 263.000\$EU (100.000 livres maltaises) pour 1993 pour démarrer le projet.

Montant demandé: Les autorités maltaises demande une somme de 30.000\$EU (11.400 livres maltaises) comme contribution pour 1993 pour l'installation d'un système de climatisation.

Action du Bureau: Le Bureau est appelé à se prononcer sur l'approbation d'une somme de 30.000\$EU comme contribution à ce projet de l'Hypogée, sous condition d'une évaluation favorable de l'ICOMOS sur la nécessité de l'installation d'un système de climatisation et les avantages respectifs des différentes options.